



Occitanie – 4^e trimestre 2025

Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié recule légèrement, en particulier dans le tertiaire. Le nombre de demandeurs d'emploi est stable, mais le taux de chômage progresse dans la région, comme au niveau national (+0,2 point). Les nouvelles demandes d'activité partielle déposées par les entreprises sont en hausse, tout comme le volume horaire indemnisé pour celles ayant déjà une autorisation en cours. De plus, les ruptures de contrats pour motif économique sont en légère hausse sur un an, tandis que les défaillances d'entreprises se stabilisent.

EMPLOI

Baisse de l'emploi, en particulier dans le tertiaire

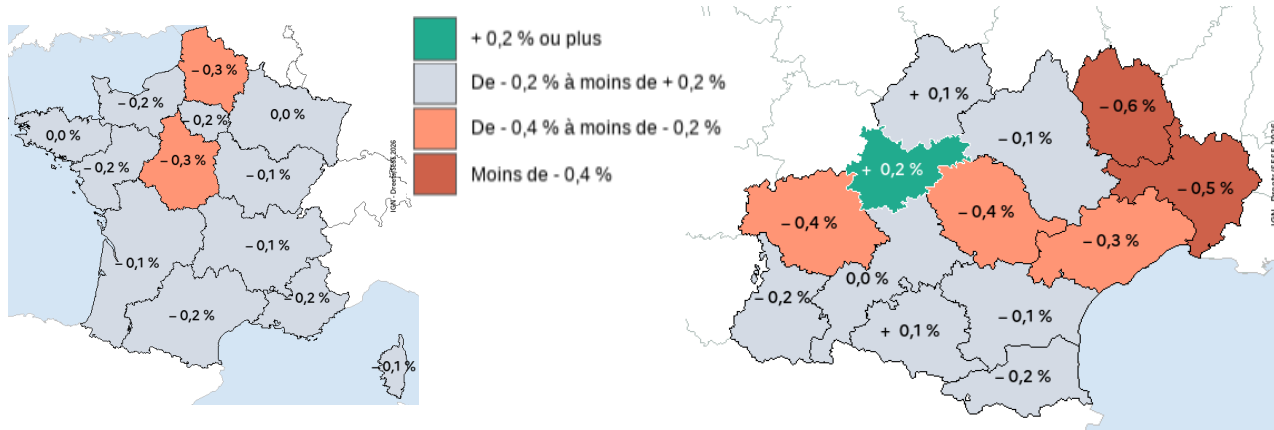
En Occitanie, l'emploi salarié baisse au 4^e trimestre 2025, comme au niveau national. La région enregistre 4 230 emplois en moins (-0,2 %), après un trimestre de stabilité. Sur un an, l'emploi est en baisse (-0,2 %), soit 3 440 emplois de moins.

L'emploi est en légère baisse dans le secteur privé (-0,1 %) et en baisse plus marquée dans le public (-0,4 %), à l'image des tendances observées au niveau national (resp. -0,1 % et -0,3 %).

Les emplois dans le tertiaire marchand et l'industrie régressent légèrement (-0,1 %). L'emploi salarié diminue plus fortement dans le tertiaire non-marchand et la construction (-0,4 %). L'emploi agricole enregistre une hausse (+1,6 %).

Sur un an, le recul reste marqué dans la construction (-2,0 %), mais s'atténue. L'emploi est stable dans le tertiaire et l'industrie et en légère progression dans l'agriculture (+0,3 %).

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié par région et par département








Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee.

À l'échelle départementale, l'emploi baisse en Lozère (-0,6 %) et dans le Gard (-0,5 %). Les baisses sont plus modérées dans le Gers et le Tarn (-0,4 %), ainsi que dans l'Hérault (-0,3 %). L'emploi est stable ou quasi stable dans l'Aude et l'Aveyron (-0,1 %), en Haute-Garonne (+0,0 %) et dans l'Ariège et le Lot (+0,1 %). L'emploi augmente un peu plus fortement en Tarn-et-Garonne (+0,2 %).

L'emploi intérimaire diminue ce trimestre (-0,7 %, soit 340 postes de moins). Sur un an, le repli est moins marqué en Occitanie qu'au niveau national (resp. -0,2 % et -0,7 %). Seuls les secteurs de la construction (+0,7 % sur un an) et de l'industrie (+1,6 %) sont orientés à la hausse. Dans le tertiaire

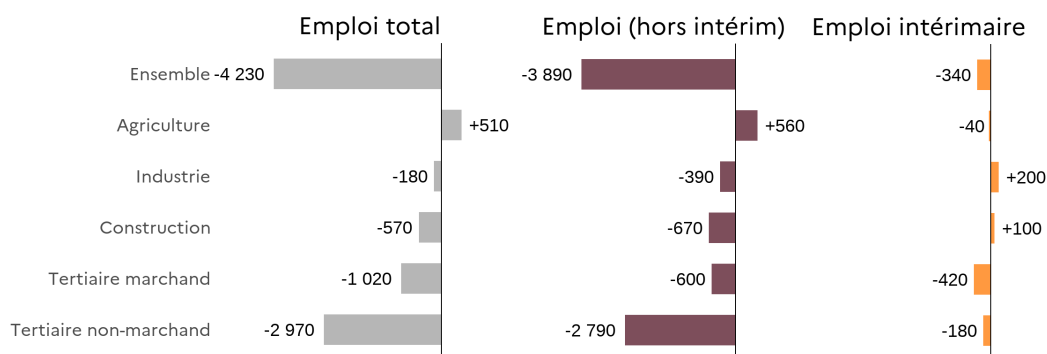
marchand, l'intérim est en légère baisse (-0,5 %). Dans les secteurs traditionnellement peu utilisateurs de salariés intérimaires — tertiaire non-marchand et agriculture —, la baisse est un peu plus forte (resp. -7,4 % et -21,5 %). Le taux de recours à l'intérim dans la région est stable, à 2,3 %.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 4^e trimestre 2025

Secteur d'activité	Emplois totaux (T4 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T4 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture 	32 270	+1,6 %	+0,3 %	190	-17,8 %	-21,5 %	0,6 %
Construction 	136 990	-0,4 %	-2,0 %	12 860	+0,8 %	+0,7 %	9,4 %
Industrie 	254 510	-0,1 %	-0,0 %	14 760	+1,4 %	+1,6 %	5,8 %
Tertiaire marchand 	993 850	-0,1 %	-0,1 %	19 600	-2,1 %	-0,5 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand 	785 050	-0,4 %	0,0 %	3 180	-5,5 %	-7,4 %	0,4 %
Total Occitanie	2 202 680	-0,2 %	-0,2 %	50 580	-0,7 %	-0,2 %	2,3 %
Total France métropolitaine	26 442 930	-0,2 %	-0,2 %	695 850	-0,2 %	-0,7 %	2,6 %

Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

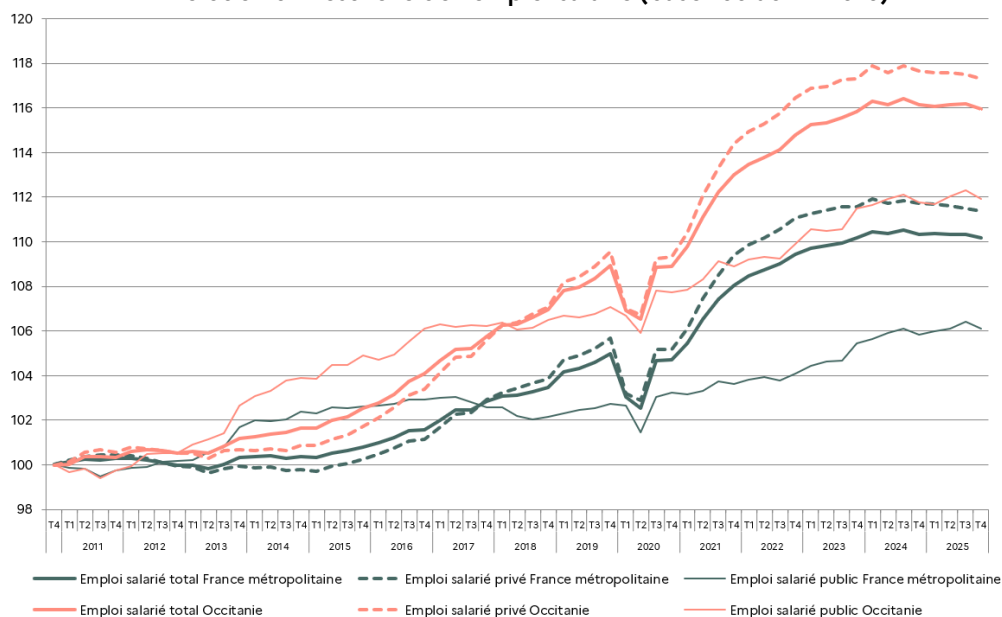
Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 4^e trimestre 2025



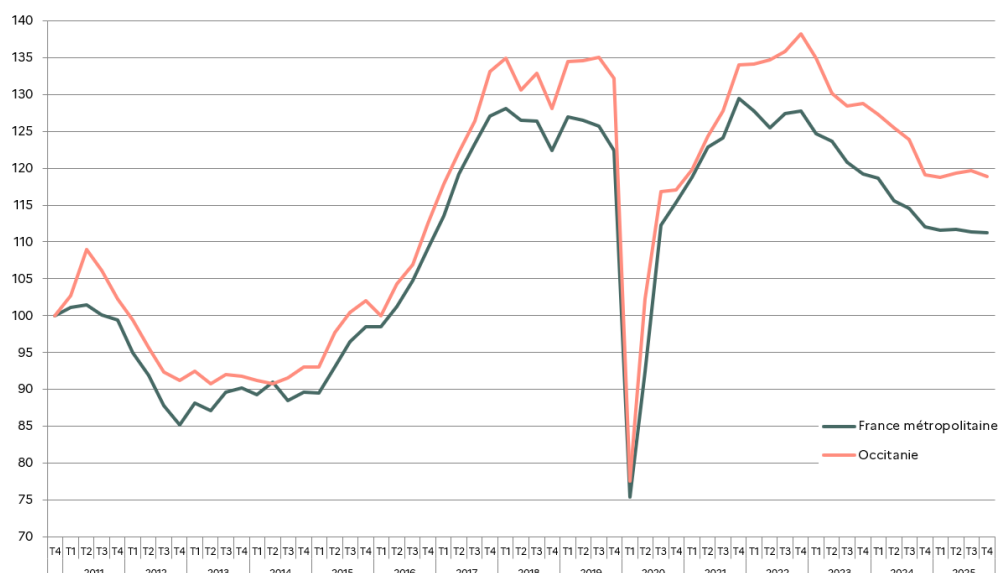
Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Consulter les données détaillées d'emploi [ici](#)

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (base 100 au T4 2010)



Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire (base 100 au T4 2010)



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Le recul de l'apprentissage s'accroît

Au 31 décembre 2025, 84 330 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une baisse de 4,0 % en un an (3 520 jeunes en moins), confirmant un léger recul de ce levier d'insertion dans l'emploi, après une très forte progression au cours des années précédentes.

Cette baisse résulte pour partie de l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'apprentissage en juillet 2025 et pour partie du manque de visibilité exprimé par les dirigeants d'entreprises.

Jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Jeunes en apprentissage au 31 décembre 2025	Évolution annuelle
Agriculture	2 030	-0,4 %
Construction	10 330	-2,2 %
Industrie	11 180	-4,5 %
Tertiaire marchand	53 560	-3,7 %
Tertiaire non-marchand	7 230	-8,5 %
Total Occitanie	84 330	-4,0 %
Total France métropolitaine	365 800	-3,5 %

Source : Système d'information sur l'apprentissage, 06/03/2026, Dares.



La demande d'emploi reste globalement stable

Au 4^e trimestre 2025, la région compte 584 820 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, soit une légère hausse de 0,4 % par rapport au trimestre précédent.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi augmente de 4,4 %, une progression plus faible que celle observée en France hors Mayotte (+4,8 %).

Si l'on exclut les bénéficiaires du RSA et les jeunes suivis par les missions locales, le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation de 3,1 % sur un an.

Loi pour le plein emploi

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement à France Travail.

La Loi pour le Plein Emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de mieux appréhender l'évolution conjoncturelle.

Depuis avril 2025, ces séries sont, de plus, également affectées à la hausse par l'entrée en vigueur du nouveau barème de sanctions.

Chez les moins de 25 ans, on observe une légère baisse (-0,9 %) après une forte hausse au trimestre précédent. Sur un an, les demandeurs inscrits de moins de 25 ans sont en forte augmentation (+14,0 %), ce qui s'explique pour partie par l'inscription automatique des jeunes accompagnés par les missions locales.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^e trimestre 2025 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	584 820	+0,4 %	+4,4 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	470 480	+1,0 %	+3,1 %
Hommes	286 350	+0,2 %	+5,0 %
Femmes	298 470	+0,6 %	+3,7 %
Moins de 25 ans	84 260	-0,9 %	+14,0 %
25 - 49 ans	341 790	+0,7 %	+3,5 %
50 ans et plus	158 770	+0,4 %	+1,5 %
Longue durée (> 1 an)	268 870	+2,9 %	+9,1 %
France (hors Mayotte)	5 752 600	+1,0 %	+4,8 %



CHÔMAGE

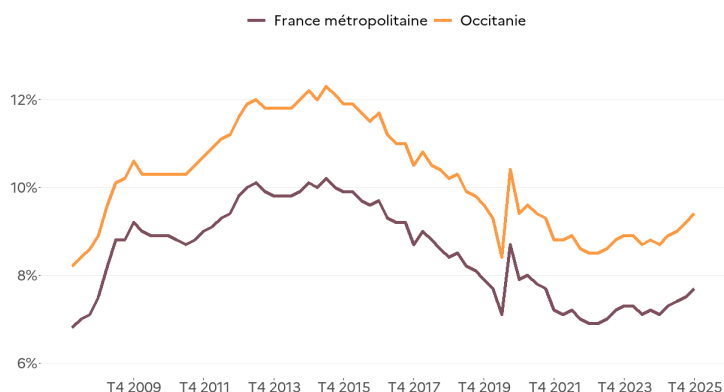
Le taux de chômage continue d'augmenter pour le 4^e trimestre consécutif

En Occitanie, le taux de chômage s'établit à 9,4 % au 4^e trimestre 2025, en augmentation de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, il progresse légèrement de 0,2 point pour atteindre 7,7 %.

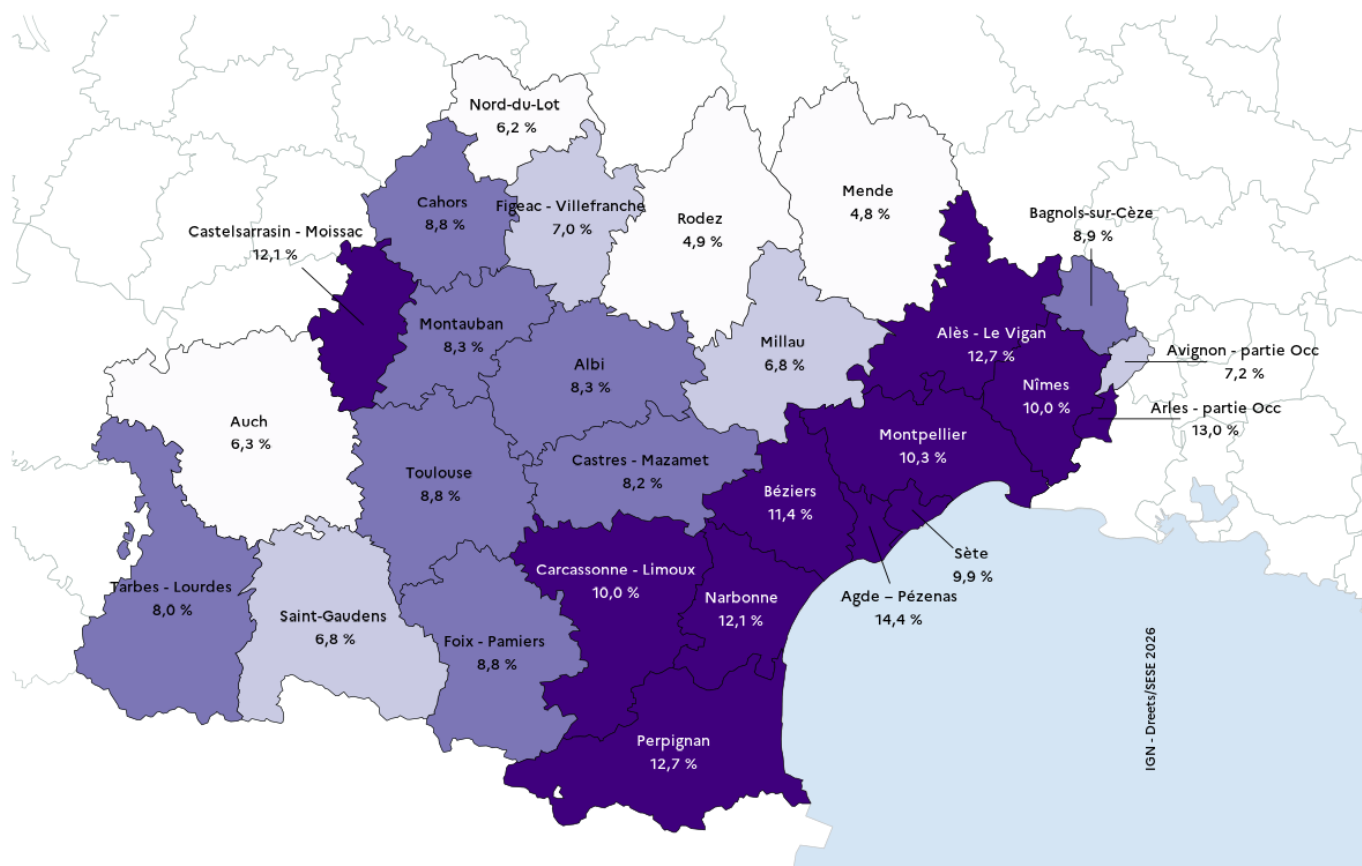
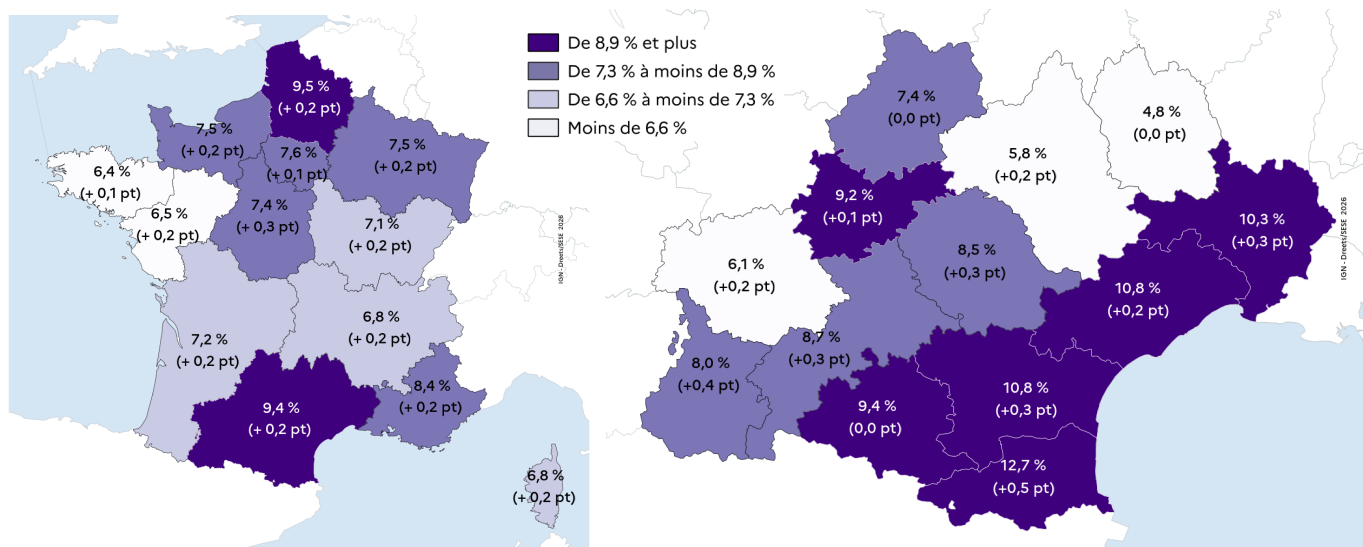
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,7 point dans la région et de 0,6 point au national. La plus faible hausse est partagée en Bretagne, Normandie, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse (+0,5 point), tandis que la plus forte hausse concerne les Hauts-de-France (+0,8 point).

L'Occitanie a le deuxième taux de chômage le plus élevé derrière les Hauts-de-France (9,5 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,4 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine



Taux de chômage localisés par région, par département et par zone d'emploi



Source : Insee – Taux de chômages localisés.

Ce trimestre, la hausse du chômage est la plus marquée dans les Pyrénées-Orientales (+0,5 point), et dans les Hautes-Pyrénées (+0,4 point). Elle est également soutenue en Haute-Garonne, dans le Tarn et dans le Gard (+0,3 point). Les départements plus ruraux, comme l'Aveyron, le Gers et l'Aude, enregistrent une progression plus modérée (+0,2 point). La hausse du chômage reste limitée en Tarn-et-Garonne (+0,1 point). Par ailleurs, le chômage est stable en Ariège, dans le Lot et en Lozère.

Sur un an, la Haute-Garonne se distingue par la plus forte progression parmi les départements métropolitains (+1,0 point). La hausse concerne toutefois l'ensemble des départements de la région. Elle est également marquée dans le Tarn et le Gard (+0,8 point), ainsi que dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et en Tarn-et-Garonne (+0,7 point).

Consulter les données détaillées sur le chômage [ici](#)

Activité partielle : les indemnités et les nouvelles demandes sont en hausse

Au quatrième trimestre, le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle serait en hausse (+2,4 % en prévision). Sur données partielles, l'industrie, qui représente les deux tiers des heures indemnisées, enregistre une hausse des heures indemnisées. À l'inverse, le tertiaire marchand, qui concentre 28 % des heures, recule ce trimestre.

Sur un an, les heures indemnisées d'activité partielle baissent nettement, en particulier dans l'industrie et dans le tertiaire marchand.

L'activité partielle de longue durée (APLD) représente 26 % des heures indemnisées, une part stable par rapport au quatrième trimestre 2024. L'essentiel de ces heures relèvent de l'APLD rebond (22 % sur 26 %), dont le volume est multiplié par trois ce trimestre. L'ancien dispositif d'APLD, mis en place pendant la crise sanitaire, recule de près d'un tiers et ne concerne plus que 4,1 % des heures.

Au 4^e trimestre, le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle déposées par les entreprises augmente fortement (+22,7 %), tout en restant en baisse sur un an (-16,5 %). Ces nouvelles demandes pourront donner lieu à des indemnités courant 2026, voire au-delà.

Sur l'ensemble de l'année 2025, les demandes restent orientées à la baisse. Dans quatre demandes sur dix, le motif de difficultés conjoncturelles est invoqué et ce motif progresse d'un tiers.

Indemnisation d'activité partielle en Occitanie au 4^e trimestre 2025

	Indemnités d'activité partielle	Évolution trimestrielle (prévision)	Évolution annuelle (prévision)	Évolution / T4 2019 (prévision)
Établissements	200	-6,8 %	-21,2 %	-19,7 %
Salariés	1 710	-2,9 %	-38,1 %	-18,8 %
Heures	167 490	2,4 %	-26,8 %	-7,6 %
Montants	1 572 800 €	7,5 %	-24,7 %	15,1 %

Source : Dares – Agence des services de paiement, données provisoires arrêtées au 12/03/2026. Les volumes indemnités sont issus de données incomplètes, tous les employeurs n'ayant pas encore transmis leur demande d'indemnisation. Les évolutions sont des prévisions : elles sont corrigées par un coefficient de complétion mesuré pour le même trimestre de l'année précédente.

Les destructions d'emploi augmentent sur un an

Sur un an, les pertes d'emplois cumulées (plans de sauvegarde de l'emploi, les ruptures conventionnelles collectives ou les licenciements économiques collectifs) sont en augmentation de 37,4 % (soit +640 salariés).

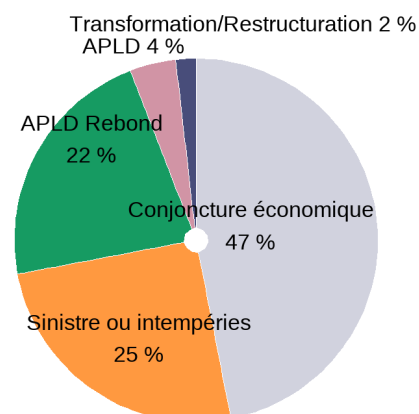
Au 4^e trimestre 2025, une cinquantaine d'établissements est concernée par le déclenchement d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), impactant plus de 730 salariés. Parmi eux, les deux tiers sont dans l'industrie (notamment la fabrication de matériels de transport et autres produits industriels), 30 % dans le tertiaire marchand, le reste étant dans le secteur de la construction.

Au cours des 12 derniers mois, le nombre d'établissements concernés par un PSE augmente (+31,1 %), mais le nombre de salariés est stable (-1,7 %).

Par ailleurs, six établissements sont concernés par une rupture conventionnelle collective (RCC), soit 220 salariés au cours de ce trimestre. Sur un an, plus de 591 emplois sont affectés par ce type de procédure, une augmentation de 250 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, les licenciements économiques hors PSE concernent presque 1 400 salariés ce trimestre dans 340 établissements. Sur un an, ils sont en hausse (+15,3 % en Occitanie, contre +9,6 % en France métropolitaine).

Répartition des heures indemnisées par motif de demande



Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE, une RCC ou un licenciement économique collectif au cours des 4 derniers trimestres

	PSE		RCC		Licenciements économiques	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
T4 2025	49	735	6	220	344	1395
T3 2025	101	421	7	23	312	1442
T2 2025	94	1130	0	0	323	1373
T1 2025	30	431	12	348	338	1341
Total Occitanie (année glissante)	274	2717	25	591	1317	5551
Évolution Occitanie	+31,1 %	-1,7 %	+31,6 %	+249,7 %	+5,4 %	+15,3 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3673	51799	427	8372	12356	54527
Évolution France métropolitaine	+21,2 %	+1,4 %	+129,6 %	+14,0 %	+2,7 %	+9,6 %

Source : DGEFP – RupCo .

Note : Les licenciements économiques collectifs sont hors PSE.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

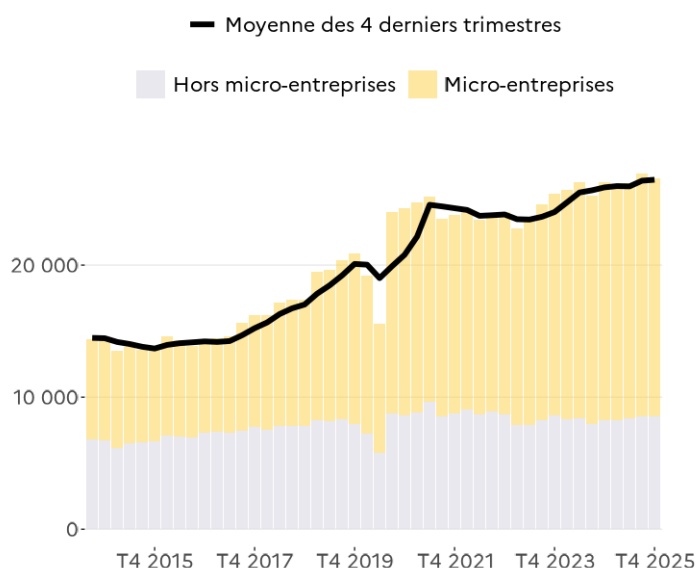
Légère baisse des créations d'entreprises

Ce trimestre, 26 600 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une baisse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent. Sur un an, le nombre de créations reste orienté à la hausse (+1,1 %), contre +8,0 % en France métropolitaine.

Les créations de micro-entreprises sont en recul de 2,0 %, celles d'entreprises classiques sont stables à 0,0 %. Sur un an, les créations de micro-entreprises sont stables (-0,1 %) et les créations d'entreprises traditionnelles sont en hausse (+3,7 %).

Les créations dans les services, qui représentent 59 % des créations ce trimestre, sont en hausse (+1,4 %). Dans le secteur du commerce, transports, hébergement-restauration, qui représente trois créations sur dix, la baisse est de 3,9 %. Le secteur de l'industrie enregistre une baisse de 2,8 %, la construction une baisse de 10,7 %.

Évolution du nombre de créations d'entreprises jusqu'au 4^e trimestre 2025 en Occitanie



Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Créations d'entreprises au 4^e trimestre 2025 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T4 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	18 020	-2,0 %	-0,1 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 570	0,0 %	+3,7 %	32 %
Total Occitanie	26 590	-1,3 %	+1,1 %	100 %
Total France métropolitaine	290 690	-0,9 %	+8,0 %	/

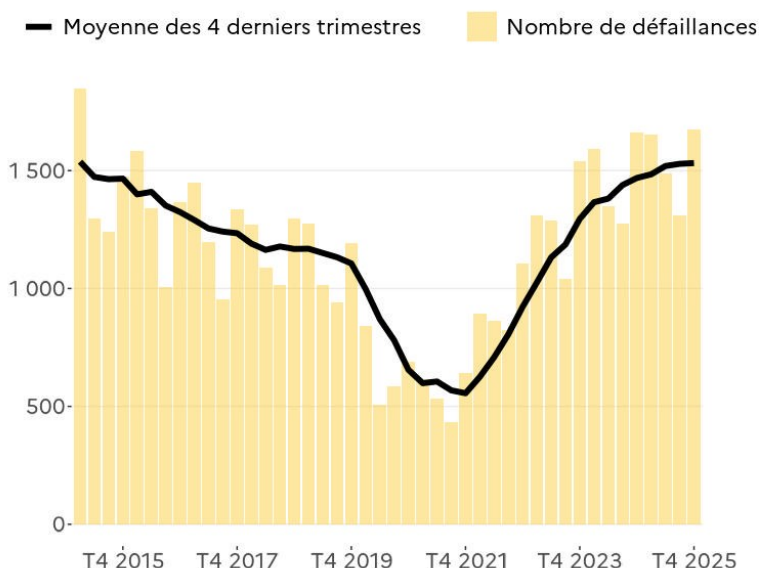
Source : Insee – Système d'information de la démographie des entreprises (Side),
Données corrigées des variations saisonnières.

Les défaillances d'entreprises se stabilisent sur un an

Au 4^e trimestre 2025, 1 670 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, un chiffre stable par rapport au 4^e trimestre 2024 (+0,8 % en Occitanie, contre +0,5 % au national).

Dans le détail, le nombre de défaillances augmente dans le tertiaire marchand (+7,5 %), dans l'industrie (+17,9 %), dans le tertiaire non-marchand (+24,5 %) et diminue dans la construction (-27,1 %).

Évolution des défaillances d'entreprises jusqu'au 4^e trimestre 2025 en Occitanie



Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Défaillances par secteur au 4^e trimestre 2025 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	60	0,0 %	4 %
Construction	300	-27,1 %	18 %
Industrie	100	+17,9 %	6 %
Tertiaire marchand	1 040	+7,5 %	62 %
Tertiaire non-marchand	180	+24,5 %	11 %
Total Occitanie	1 670	+0,8 %	100 %
Total France métropolitaine	17 860	+0,5 %	/

Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Contexte international et national

En 2025, le commerce mondial dépasse son niveau de 2024, porté par les échanges en Asie, malgré un début d'année perturbé par les tensions commerciales dues aux modifications des droits de douane aux États-Unis. Dans ce contexte, les exportations européennes progressent modérément, prises en tenaille entre l'appréciation de l'euro, les droits de douane américains et la concurrence chinoise, tandis que les importations sont soutenues par la reprise de la demande intérieure. Au quatrième trimestre 2025, l'activité de la zone euro a conservé un rythme de croissance modéré.

Au quatrième trimestre 2025, l'activité économique ralentit en France. Le PIB progresse légèrement, et le taux d'épargne des ménages recule. Le marché du travail ne profite toutefois pas de cette embellie. L'emploi salarié est en faible baisse, recule dans le secteur privé et augmente dans la fonction publique. L'emploi en alternance s'est replié au second semestre 2025, dans un contexte de baisse de l'aide à l'embauche des apprentis. Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 7,9 % de la population active et augmente, en lien notamment avec une forte augmentation du taux d'activité qui atteint un nouveau pic historique.

[Note de conjoncture nationale, Insee Conjoncture, mars 2025](#)

[Note de conjoncture régionale, Insee Conjoncture Occitanie, 4e trimestre 2025](#)

DÉFINITIONS

Dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'**emploi intérimaire** est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le **dispositif d'activité partielle** permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Les nouvelles demandes ne peuvent plus être déposées depuis le 28 février 2026, mais les indemnisations pour ce motif peuvent se dérouler jusqu'en 2028.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Le **taux de chômage localisé** est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

La définition de **demandeur d'emploi** de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation.

Le **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Une **rupture conventionnelle collective (RCC)** permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Un **licenciement économique** est effectué par un employeur à la suite de difficultés économiques ou d'une réorganisation de l'entreprise.

Dreets Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

Contact : dreets-oc.statistiques@dreets.gouv.fr

